

Raffler les banques, ça existe ?

Anastase ADONIS

24 novembre
2015

Que vaut une banque ? Les investisseurs étrangers, avec seulement 5 milliards d'euros obtiennent le contrôle des actions des 4 banques systémiques grecques.

La crise financière de 2009 a provoqué une série de crises bancaires, dans la mesure où les banques et d'autres établissements financiers similaires ont créé des bulles financières d'une valeur fictive ou hypothétique. Propagée dans chaque continent et dans chaque pays de manière différente, mais il y a beaucoup trop de similitudes pour qu'on puisse en faire abstraction, elle nous a laissé apprécié les différents traitements qu'elle a reçus d'un pays à l'autre, d'une autorité bancaire à une autre.



Nous sommes en Europe, sous la même autorité bancaire, qui se nomme ECB ou Banque Centrale Européenne. La question que l'on peut légitimement se poser c'est « que vaut une banque ? Quelle est sa valeur ? Il n'y a pas de réponse miracle, mais juste une : sa vraie valeur. En théorie, car en pratique les pratiques, ou plutôt les volontés de l'autorité suprême laisse entrevoir les disparités.

La vraie valeur d'une banque est la valeur de son actif, peu importe si sa valeur en bourse dégringole suite à un étouffement par fermeture de ses liquidités ou par le contrôle des capitaux qu'on impose à ses clients. Plus précisément, quelle est la valeur des 4 banques systémiques grecques, dont la recapitalisation est décidée avec les règles que l'on connaît ? Plus de 260 milliards, si on croit aux chiffres d'Eurostat ou de ces mêmes banques. Comment donc, peut-on autoriser une recapitalisation où seulement avec 5 milliards on prend le contrôle des quatre banques systémiques grecques ?

La recapitalisation décidée avec le « 3e plan d'aide » de la Grèce, prévoyait la recapitalisation des banques à hauteur de 25 milliards d'Euro, somme estimée qui était à raffiner sur la base des « stress tests » bancaires du mois dernier. Cet ajustement a montré que le besoin en recapitalisation des banques grecques est de 14,4 milliards, qui finalement par une décision, seulement 10 seront versés par les créanciers, dans le cadre du « 3e plan d'aide », selon une logique de « privatisation », c'est-à-dire que l'Etat doit céder le contrôle bancaire qui doit progressivement passer entre les mains des actionnaires privés, pour un « meilleur résultat économique ».

Les investisseurs étrangers, avec seulement 5 milliards d'euros obtiennent le contrôle des actions des 4 banques systémiques grecques et avec ce contrôle le patrimoine entier des banques dans lequel on trouvera tous leurs prêts et hypothèques à travers lesquels on contrôle le patrimoine immobilier et tout autre élément de patrimoine des entreprises et des ménages. Ces 5 milliards est un montant très faible si on l'oppose à plus de 260 milliards qui est l'actif réel détenu par les banques (hypothèques et autres droits à solder).

Le refinancement des dettes des ménages et des entreprises passe par cette recapitalisation bancaire (troisième depuis le début de la crise financière), et à travers ceci le contrôle s'étend à tout l'espace de développement économique et social.

La participation de l'Etat au sein de ces quatre banques systémiques tombe à des niveaux très faibles, et s'évaporent ainsi les capitaux qu'il avait placés à la recapitalisation précédente. Il est quasi-certain que l'Etat ne pourra jamais récupérer sa mise, aux dépens donc de la population qui est le garant réel de cette opération. La décision de ne pas séparer les bons et les mauvais prêts, comme cela a été fait ailleurs, et obliger ainsi les banques de se « moraliser » en reconnaissant ce qu'est une bonne conduite, est très critiquée. Pas de leçon donc tirée par les exemples suédois,

étasuniens ou récemment allemand (cas de HSH Nordbank) où la définition d'une mauvaise banque qui pourrait concentrer les prêts rouges avec la surveillance et des banques et de l'Etat, donnerait un autre vent dans l'économie grecque. Cette méthode, refusée par les créanciers de la Grèce, ferme la route à un certain type de croissance qui certes couperait net avec les méthodes archaïques bancaires.

Aujourd'hui, 10 milliards supplémentaires à la charge des citoyens grecs, loin d'être suffisants, viennent remettre en route pour un certain temps le système bancaire grec. Mais pour combien de temps ? L'Etat doit en théorie récupérer ses 25 milliards, versés en 2013, pour les réinjecter dans l'économie sociale grecque, mais, en considérant les décisions prises sur la continuation du statu quo bancaire, ses chances sont minces même à très long terme. Les nouvelles actions des banques ont été éditées à des prix extrêmement faibles, ce qui compresse la valeur des anciennes actions à un niveau dérisoire.

En 2013, le Trésor Public grec avait placé 25 milliards en détenant 80% des banques. Ce montant a diminué avec la participation exclusive du PSI, à hauteur de 8,3 Milliards, lors de la recapitalisation du 2014, et il en injecte aujourd'hui encore 4,5 (1,1 en actions et 3,3 en obligations convertibles).

Cette décision, prise sous le prétexte que la privatisation des banques motiverait la participation des investisseurs, laisse perplexe dans la mesure où des dispositions ne sont pas prises pour protéger les intérêts de la population, car même si environ 100 Milliards de l'actif des banques sont de prêts d'entreprise ou de consommation non honorés, ou prêts rouges comme ils sont surnommés, néanmoins il y a un grand actif réel d'environ 160 Milliards qui passe sous le contrôle du capital privé. Aussi, les prêts rouges, seront cependant honorés à terme, soit par les expropriations et enchères, soit par les renégociations si on se fie aux décisions parlementaires grecques, qui conformément aux prérequis exigés par les créanciers de la Grèce ont adopté ces mesures.

Encore une fois : nous sommes en Europe, sous la même autorité bancaire, qui se nomme BCE ou Banque Centrale Européenne. La question que l'on peut légitimement se poser c'est « que vaut une banque ? ». La réponse faite à posteriori, sur la base de notre compréhension, montre les pratiques qui condamnent et proscrivent. Il nous appartient de l'adresser à cette autorité suprême.

»» <http://www.afh-mp.fr>